

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Hiver 2024**

Plan de cours  
**CRI1100A – Psychocriminologie**

Vendredi 15h30 à 18h30

Caroline Deli  
[caroline.deli@umontreal.ca](mailto:caroline.deli@umontreal.ca)

## **Descripteur du cours**

Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

## **Objectifs du cours**

### ***Objectifs généraux***

Présenter les principales théories psychologiques en lien avec le développement et le maintien des comportements délinquants. Présenter les principaux concepts en psychologie utilisés pour comprendre la délinquance.

### ***Objectifs spécifiques***

À la fin du cours, les étudiants devraient être en mesure de :

- Expliquer le comportement délinquant selon les différentes approches psychologiques et leurs concepts principaux ;
- Faire des liens entre les différentes théories psychologiques de la délinquance ;
- Identifier les forces et les faiblesses des différentes théories psychologiques.

## Approches pédagogiques

Le cours sera donné en présentiel sous la forme d'exposés magistraux. L'ensemble de la documentation (PowerPoint) sera disponible sur Studium avant le cours. Des informations complémentaires et importantes seront diffusées sur Studium tout au long de la session. Il est de la responsabilité des étudiants de consulter Studium régulièrement.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### *Outils d'évaluation*

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen intra-trimestriel (3030_559A Pav. Marg. - d'Youville)	40%	23 février 2024
Devoir à rendre sur Studium	20%	22 mars 2024 / 12 avril 2024
Examen final (B-259 Pav. Marie-Victorin)	40%	19 avril 2024

### *Présentation des travaux*

Le devoir à rendre consiste en la réalisation d'une affiche qui présente un concept en psychologie et son lien avec la criminologie. L'affiche est à réaliser en groupe de 3 à 4 personnes et doit s'appuyer sur de la littérature scientifique.

L'objectif du devoir est de familiariser les étudiants avec des concepts en psychologie et à la façon dont ils peuvent être utilisés dans le domaine de la criminologie, aussi bien au niveau de la recherche que de l'intervention. La capacité à synthétiser de la littérature scientifique et à le représenter visuellement seront aussi des éléments évalués par ce devoir.

Dépôt sur Studium au plus tard le **22 mars 2024 à 23h59**.

Une partie de la note du devoir sera attribuée par les pairs : chaque étudiant devra évaluer et attribuer une note à des devoirs réalisés par d'autres groupes. L'évaluation des pairs se fait sur Studium au plus tard le **12 avril 2024 à 23h59**.

## Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

## Déroulement du cours

Date	Éléments de contenu	Lectures optionnelles
<b>Cours 1</b> 12 janvier	Introduction, présentation du plan de cours	-
<b>Cours 2</b> 19 janvier	Psychanalyse et théories psychodynamiques	Callahan et Chabrol (2013)
<b>Cours 3</b> 26 janvier	Théories de l'attachement	Ward et al. (1996) Grady et al. (2021)
<b>Cours 4</b> 2 février	Théories behavioristes	Wortley et Wortley (2011)
<b>Cours 5</b> 9 février	Cognitions et théories cognitivo-comportementales	Polaschek et al. (2009)
<b>Cours 6</b> 16 février	Psychologie évolutionniste	Vidéo : <a href="#">Le gène égoïste</a>
23 février	<b>EXAMEN INTRA</b>	-
<b>Cours 8</b> 1 <sup>er</sup> mars	Psychométrie	-
8 mars	<b>PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES</b>	
<b>Cours 9</b> 15 mars	DSM, CIM et troubles mentaux	Szasz (1960) Hyler et al. (1991)

		DSM et CIM
<b>Cours 10</b> 22 mars	Agresseurs et meurtriers sexuels (conférencier invité) <b>Date limite pour déposer le devoir sur Studium</b>	-
29 mars	<i>JOUR FÉRIÉ</i>	
<b>Cours 11</b> 5 avril	Troubles de la personnalité et psychopathie	Hare & Neumann (2009)
<b>Cours 12</b> 12 avril	Psychologie sociale <b>Date limite pour l'évaluation des pairs sur Studium</b>	Autin (2010) Wortley (2008)
19 avril	<b>EXAMEN FINAL</b>	-

## Lectures et références bibliographiques

Il n'y a **pas de lectures obligatoires** pour le cours. Les lectures mentionnées ci-dessous sont des lectures optionnelles, associées au matériel vu en classe. Du matériel supplémentaire peut être mis en ligne sur Studium mais n'est pas obligatoire.

### Références :

- Akers, R. L. (1994). *Criminological theories: Introduction and evaluation*. Los Angeles: Roxbury.
- Andrews, D. A., et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). LexisNexis/Matthew Bender;
- Autin, F. (2010). La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner. *Préjugés & Stéréotypes*.
- Blatier, C. (2015). *Introduction à la psychocriminologie*. Dunod : Paris.
- Callahan, S., et Chabrol, H. (2013). Défense et coping, différences et convergences. Dans *Mécanismes de défense et coping* (pp. 1–11). Dunod; Cairn.info.
- Casoni, D. et Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie. Apports psychanalytiques et applications cliniques*. Québec : Les Presses de l'Université de Montréal
- Cervone, D., et Pervin, L. A. (2013). *Personnalité : théorie et recherche* (2nd ed.). Pearson ERPI.
- Frances, A. J., Granger, B., et Laignel-Lavastine, A. (2013). *Sommes-nous tous des malades mentaux? le normal et le pathologique*. O. Jacob.
- Grady, M. D., Yoder, J., et Brown, A. (2021). Childhood maltreatment experiences, attachment, sexual offending: Testing a theory. *Journal of interpersonal violence*, 36(11-12).
- Hare, R. D., et Neumann, C. S. (2009). Psychopathy: Assessment and forensic implications. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 54(12), 791-802.
- Hylér, S. E., Gabbard, G. O., et Schneider, I. (1991). Homicidal maniacs and narcissistic parasites: stigmatization of mentally ill persons in the movies. *Psychiatric Services*, 42(10), 1044-1048.
- Helfgott, J. B. (Ed.). (2013). *Criminal Psychology* [4 volumes]. ABC-CLIO.
- Hopwood, C. J., Thomas, K. M., Markon, K. E., Wright, A. G., et Krueger, R. F. (2012). DSM-5 personality traits and DSM-IV personality disorders. *Journal of abnormal psychology*, 121(2), 424.

- Lenzenweger, M.F. et Clarkin, J.F. (2005). *Major Theories of Personality Disorders*. New York: Guilford.
- Polaschek, D. L., Calvert, S. W., et Gannon, T. A. (2009). Linking violent thinking: Implicit theory-based research with violent offenders. *Journal of interpersonal violence*, 24(1), 75-96.
- Szasz, T. S. (1960). The myth of mental illness. *American psychologist*, 15(2), 113.
- Ward, T., Hudson, S. M., et Marshall, W. L. (1996). Attachment style in sex offenders: A preliminary study. *The Journal of Sex Research*, 33(1), 17-26.
- Wortley, R. (2008). Situational Precipitators of Crime. Dans Wortley, R., Mazerolle, L., et Rombouts, S. (dir.). *Environmental criminology and crime analysis*. Taylor & Francis Group.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

## Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

## Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

## Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.